

Questions orales

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, cette question devrait être adressée à mon collègue le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social qui a représenté le gouvernement à une conférence fédérale-provinciale.

M. Broadbent: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. J'ai vu le ministre faire un clin d'œil, ce qui nous laisse supposer que nous devrions prendre sa réponse avec un grain de sel. Je lui pose cette question à titre de ministre des Finances et nous avons à mon avis lieu de croire que si le cabinet a observé les usages d'un régime parlementaire, il a joué un rôle important lors de la prise de cette décision. Croit-il en qualité de ministre des Finances que le gouvernement peut se permettre actuellement de mettre ce programme en œuvre?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur, je peux assurer à l'honorable représentant qu'aucune des questions qu'il m'a posées jusqu'ici ne m'a fait sourciller. L'honorable député devrait se reporter au discours que mon collègue a prononcé à la conférence fédérale-provinciale des ministres du bien-être; ce document expose amplement la position du gouvernement.

M. Broadbent: Une dernière question supplémentaire. Je me reporte effectivement à un discours ultérieur de ce ministre en novembre, dans lequel il exposait les problèmes des pauvres dans notre société. Je termine en posant la question suivante. Le ministre croit-il, à titre de ministre des Finances, que les 500 millions de dollars que le gouvernement fédéral devrait verser aux termes des modifications au régime d'assistance publique du Canada—qui serait la meilleure façon de procéder en l'occurrence—dépassent les moyens financiers du gouvernement?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur, mon collègue a exprimé mon opinion à cette conférence.

* * *

[Français]

LA FONCTION PUBLIQUE

LE RECOURS AUX TRAVAILLEURS D'ENTREPRISES PRIVÉES
LORS DES GRÈVES DE LA FONCTION PUBLIQUE—LA POSITION
DU GOUVERNEMENT

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, je désire poser une question au président du Conseil du Trésor.

Pourrait-il dire si le gouvernement songe à généraliser la politique déjà établie en partie, à l'effet de faire exécuter les travaux habituellement accomplis par les employés de la Fonction publique, présentement en grève, par des entrepreneurs de l'entreprise privée, et, en deuxième lieu, considère-t-il comme normal que les mêmes travaux, dans les mêmes ministères, soient rémunérés de façon différente, selon que l'employé fait partie de la Fonction publique ou qu'il travaille pour un entrepreneur, dans ce dernier cas, la rémunération étant de beaucoup supérieure?

L'hon. Jean Chrétien (président du Conseil du Trésor): Monsieur le président, en ce qui a trait aux cas où nous devons recourir à de l'aide extérieure, il faut tenir compte du fait que ces employés ne travaillent que d'une façon temporaire, et parfois seulement quelques heures ou quelques jours, et la base de rémunération ne peut pas être la même que celle d'employés qui travaillent à long terme d'année. Ce n'est pas la politique du gouvernement, quand quelqu'un est en grève comme à ce moment-ci, d'engager

[M. Broadbent.]

des employés de l'extérieur pour les remplacer. Cependant, quand des fonctionnaires sont en grève d'une façon illégale, le gouvernement, à mon sens, a le droit de les remplacer par des gens de l'extérieur.

[Traduction]

LE RECOURS AU BUREAU DE RECHERCHES POUR LES
NÉGOCIATIONS DU GROUPE DES MANŒUVRES ET HOMMES DE
MÉTIER

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, je veux poser une question supplémentaire qui s'inspire de celles qui ont déjà été adressées au président du Conseil du Trésor. Compte tenu du rapport confidentiel établi par le Bureau fédéral de recherches sur les traitements, suivant lequel les travailleurs du groupe des manœuvres et des hommes de métiers touchent des traitements inférieurs à ceux des travailleurs occupant des fonctions semblables dans le secteur privé et comme il a été affirmé que si cette anomalie n'est pas rectifiée la Fonction publique va éprouver une sérieuse pénurie de main-d'œuvre dans les dix années à venir, le ministre veut-il nous faire savoir s'il est disposé à adopter ce rapport comme base de discussion dans la poursuite des négociations, afin de relancer le dialogue, dans l'intérêt public?

L'hon. Jean Chrétien (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, nous n'admettons pas la prémisse de la question. Je pense que nous n'éprouvons actuellement aucune difficulté à recruter du personnel pour l'État.

M. Forrestall: Monsieur l'Orateur, j'ai une autre question supplémentaire. Le ministre veut-il nous dire s'il a effectivement reçu du Bureau de recherches sur les traitements un rapport confidentiel voulant que les membres du groupe des manœuvres et des hommes de métier touchent des traitements nettement inférieurs ou sans rapport avec les taux généralement pratiqués dans les zones et les régions correspondantes du pays?

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, on me dit que cette déclaration est erronée. Il arrive qu'on ne parle pas de la même catégorie de travailleurs. Ceux qui sont affectés à des postes d'entretien ne peuvent pas être assimilés à leurs collègues qui travaillent dans l'industrie du bâtiment, etc. Je crois que les traitements sont comparables pour des postes correspondants du secteur privé. S'il arrive, dans certains cas, que nous soyons dans l'erreur, nous rectifions volontiers ces erreurs mais on me dit que tel n'est pas le cas actuellement.

* * *

LES FINANCES

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT ET LA NOUVELLE LIGNE
DE CONDUITE—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, ma question est supplémentaire à celle qu'a posée au ministre des Finances le leader de l'opposition au sujet de ses efforts en vue de faire adopter des restrictions et principes directeurs volontaires. La hausse de 28 p. 100 des dépenses fédérales que représentent les prévisions budgétaires dont la Chambre est maintenant saisie respecte-t-elle les principes directeurs du gouvernement, et si non, le ministre est-il en train de nous dire qu'il est en mesure d'imposer des restrictions aux autres qu'il est disposé à imposer au gouvernement?